

**CONTRAT DE COMPLEMENT DE REMUNERATION RELATIF AUX  
INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'ELECTRICITE UTILISANT L'ENERGIE  
EXTRAITE DE GITES GEOTHERMIQUES**

VERSION V1

CONTRAT N° :

**CONDITIONS PARTICULIERES  
COMPLETANT LES CONDITIONS GENERALES  
"GEO16 V1"**

*Le contrat est conclu en vertu d'une demande de Contrat effectuée sur la base de l'arrêté du 13 décembre 2016 fixant les conditions du complément de rémunération de l'électricité produite par utilisant à titre principal l'énergie extraite de gîtes géothermiques telles que visées au 5° de l'article D. 314-23 du code de l'énergie.*

*Les pièces constitutives du Contrat sont :*

- *les présentes Conditions Particulières, adaptées aux caractéristiques de l'Installation du Producteur,*
- *les Conditions Générales « GEO16 V1 » et leurs annexes,*
- *l'Attestation de Conformité de l'Installation\* telle que définie à l'article 0 des Conditions Générales,*
- *la demande complète de Contrat, et le cas échéant, la ou les demande(s) modificative(s).*

*En cas de contradiction ou de différence entre ces pièces, chacune d'elles prévaut sur la suivante selon l'ordre établi ci-dessus.*

*Le Producteur et le Co-contractant reconnaissent avoir une parfaite connaissance des pièces constitutives du Contrat.*

*\* Dans le cas d'une signature anticipée, l'Attestation de Conformité est annexée à l'avenant matérialisant la prise d'effet du Contrat.*

---

● **Entre**

---

**ELECTRICITE DE FRANCE**, Société Anonyme au capital de .....  
Euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 552 081  
317, dont le siège social est situé au 22-30 avenue de Wagram à Paris 8<sup>ème</sup>,  
dénommée ci-après " **le Cocontractant** "

---

● Et

---

....., ..... au capital de ..... Euros, inscrit(e) au registre du commerce et des sociétés de ..... sous le n°....., dont le siège social est situé : ....., dénommé(e) ci-après “ **le Producteur** ”

---

●1 - CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION

---

**1.1 Identification de l'Installation**

Nom de l'installation : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Commune : .....

Code SIRET de l'installation : ..... (*à supprimer si le producteur est un particulier*)

*Variante : contrat signé après la prise d'effet*

Numéro de contrat réseau :

Identifiant de comptage IDC<sup>1</sup> ou EIC<sup>2</sup> :

PRM<sup>3</sup> ou Code Data RTE :

Code de décompte (dans le cas d'une convention de décompte) :

**1.2 Caractéristiques principales**

Les caractéristiques principales de l'Installation sont décrites dans la demande complète de Contrat, et le cas échéant, dans la ou les demande(s) modificative(s). Elles comprennent les informations suivantes :

- Nombre et type de générateurs : .....
- Puissance électrique installée<sup>4</sup> : ..... kW

*Option : En cas de point de comptage partagé*

- Puissance électrique valorisée en dehors du présent contrat : ..... kW
- Coefficient de répartition de l'énergie rémunérée dans le cadre du présent contrat : .....<sup>5</sup> %

*Fin option*

- Point de livraison : .....
- Tension de livraison : ..... V
- Gîte géothermique :

*Variante 1 : Arrêté ministériel accordant un permis exclusif de recherche haute température*

---

<sup>1</sup> Dans le cas d'une installation rattachée au réseau public de distribution

<sup>2</sup> Obligatoire dans le cas d'une installation reliée au réseau public de transport, facultatif dans le cas d'une installation reliée au réseau public de distribution – Code renseigné par le producteur dans la fiche de collecte

<sup>3</sup> Point de Raccordement et de Mesure

<sup>4</sup> Puissance valorisée au titre du présent contrat de complément de rémunération

<sup>5</sup> Reporter le coefficient indiqué dans la convention de service de décompte

- Numéro de l'arrêté ministériel accordant un permis exclusif de recherche haute température : .....
- Date de signature de l'arrêté : .....

**Variante 2 : Arrêté préfectoral accordant une autorisation de recherche basse température**

- Numéro de l'arrêté préfectoral accordant une autorisation de recherche basse température : .....
- Date de signature de l'arrêté : .....

**Fin de variantes**

- Unité amont :
  - Numéro de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'ouverture de travaux miniers : .....
  - Date de signature de l'arrêté : .....
  - Numéros des puits dans le registre minier : .....

---

**●2 - TARIF DE REFERENCE**

---

A la prise d'effet du Contrat, le tarif de référence appliqué est celui tel que défini à l'annexe de l'Arrêté dans sa rédaction en vigueur au jour de l'envoi de la demande complète de Contrat.

Compte tenu de l'envoi de la demande complète de Contrat en date du ...../...../....., le tarif  $T_{DCC}$  est égal à : .....

---

**●3 - PRIME DE GESTION**

---

A la prise d'effet du Contrat, la prime de gestion appliquée est celle telle que définie à l'annexe de l'Arrêté dans sa rédaction en vigueur au jour de la signature du Contrat.

---

**●4 - INDEXATION DU TARIF DE REFERENCE**

---

Le tarif de référence mentionné à l'article 2 des présentes Conditions Particulières est indexé le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, conformément à l'annexe de l'Arrêté.

**Variante 1 : contrat signé par anticipation**

Les valeurs des indices de référence sont déterminées à la date de prise d'effet du Contrat. Celle-ci n'est pas déterminée à la date de signature du Contrat, les valeurs des indices sont donc précisées par avenant.

**Variante 2 : contrat signé après la prise d'effet**

Les dernières valeurs de référence définitives connues à la date de prise d'effet du contrat sont :

ICHTrev-TS0 = ..... (base 100 - 2008)  
FMOABE00000 = ..... (base 100 - 2021)

---

**●5 - DATE DE PRISE D'EFFET, DUREE DU CONTRAT**

---

**Variante 1 : contrat signé par anticipation**

La date de prise d'effet du Contrat n'étant pas encore connue à la date de signature du Contrat, un avenant est signé entre les parties, afin de renseigner cette date ainsi que les autres informations manquantes du présent article et de l'article 4 (indexation du tarif de référence).

**Variante 2 : contrat signé après la prise d'effet**

Conformément à la demande du Producteur et à l'article V.1 des Conditions Générales, la date de prise d'effet du Contrat est le .././.....

**Option pour les installations dont la durée du contrat est réduite par rapport à la durée nominale :**

En application des principes énoncés à l'article 9 de l'Arrêté, le Contrat a une durée inférieure à la durée de vingt ans.

*Fin option*

La date d'échéance du présent Contrat est le .././.....

**Fin des variantes**

Le Producteur déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales "GEO16 V1" et leurs annexes jointes et en accepter toutes les dispositions.

Le présent Contrat est formé à la date de sa signature et est soumis aux dispositions réglementaires applicables à cette date.

Fait en deux exemplaires, à.....,

**LE COCONTRACTANT**

Représenté par

En sa qualité de

Le .....

**LE PRODUCTEUR (ou son mandataire)**

Représenté par (Nom Prénom)

En sa qualité de

Le .....